



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017**

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine

DECISIONS

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2017

Le conseil vote à l'unanimité une augmentation de 2,5 %

- **Taxe d'habitation 2017** : 8,84 %
(Taxe d'habitation en 2016 : 8,63 % et taux moyen départemental : 27,76 %)
- **Taxe foncière (bâti) 2017** : 8,30 %
(Taxe foncière (bâti) en 2016 : 8,10 % et taux moyen départemental : 18,51 %)
- **Taxe foncière (non bâti) 2017** : 23,86 %
(Taxe foncière (non bâti) en 2016 : 23,29 % et taux moyen départemental : 26,92 %).

Vote du budget 2017, à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

- Dépenses 261 696,64
- Recettes 261 696,64

INVESTISSEMENT

- Dépenses 262 463,59
- Recettes 262 463,59

Travaux

- Arasement des bas-côtés sur la vieille route pour un montant de 1 576,80 € TTC.
- Remise en état de la vieille route pour un montant de 2 578,80 € TTC.
- Fauchage de la route de Martincourt et celle de Minorville pour un montant de 619,34 € TTC. Ces travaux sont attribués à MT Services
- Mise en place d'un caveau provisoire pour répondre à la réglementation des cimetières d'un montant de 2 300,00 € TTC, devis de l'entreprise ROBERT.

INFORMATIONS

- La **Gendarmerie Nationale** nous communique qu'une permanence est assurée chaque jeudi - à la mairie de **Manoncourt en Woëvre** de 8h20 à 9h20, - l'agence postale de **Domèvre en Haye** de 9h30 à 10h30 et - à la mairie de **Bernécourt** de 10h45 à 11h45. Vous pouvez en profiter pour faire vos procurations en vue des élections. Le détail de cette communication se trouve sur le site de la mairie.

- Rappel de l'extrait de l'arrêté préfectoral concernant les **nuisances sonores**
Article 6 .- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:
 - les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures,
 - les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
 - les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Le détail de cet arrêté se trouve sur le site internet de la mairie.

- **Carte Nationale d'Identité** : la Mairie n'a plus le droit de prendre les demandes de création de CNI. Une nouvelle procédure a été mise en place le 27 mars 2017. Cette procédure est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie et se trouve aussi sur le site internet. La liste des mairies pouvant établir les demandes se trouve dans cette procédure.
- **La chasse aux œufs** se déroulera le samedi 15 avril 2017 à 10H30 devant la salle des Chapelines pour tous les enfants de moins de 11 ans.
- **Les jeunes de 16 ans**, ou ceux qui atteindront cet âge au plus tard le 30 juin 2017 doivent se faire recenser en mairie.
- **Elections présidentielles**, 1^{er} tour le dimanche 23 avril 2017 et le 2^{ème} tour le dimanche 7 mai 2017.
- **Elections législatives**, 1^{er} tour le dimanche 11 juin 2017 et le 2^{ème} tour le dimanche 18 juin 2017.
- Prochaine réunion concernant les **Projets Manonville Jeunes** aura lieu à la Mairie le mercredi 19 avril 2017 à 18h30.
- La **réception des affouages** aura lieu le samedi 13 mai 2017 à 08h30 devant la Rappe.

Manonville le 10 avril 2017
Le maire,
Patrick THIERY